

ABONNEMENT.

Saumur. — Un an... 90 fr. Six mois... 50 fr. Trois mois... 30 fr.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions... Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 MARS 1886

L'EMPRUNT

Nous extrayons les lignes qui suivent de la dernière lettre plébienne, adressée au sujet de l'emprunt de quinze cents millions, par Jacques Bonhomme à la France libre, feuille essentiellement républicaine:

Si l'on fait abstraction des artifices de forme pour aller au fond des lois proposées, il s'agit tout simplement de ceci:

1° Émettre 1,466 millions en rente 3 0/0 perpétuelles, c'est-à-dire, en chiffres ronds et en français loyal, faire UN EMPRUNT de la bagatelle d'UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS de francs;

2° D'élever de 156 francs à 215 francs le droit actuellement perçu par hectolitre d'alcool, mesure qui rapportera, dit-on, cent millions au Trésor.

Cent millions d'impôts nouveaux ou, ce qui revient au même, cent millions d'augmentation sur l'impôt, et quinze cents millions d'emprunt, telle est la réforme financière du ministère Freycinet.

C'est une manière de réformer le mal qui consiste simplement à le continuer et à l'aggraver. Le ministre actuel pratique la méthode homœopatique. Il traite le déficit par le déficit.

Il y a deux genres d'emprunt: ceux qui visent l'avenir, qui sont indispensables pour l'accomplissement d'une grande œuvre nationale, qui sèment, comme on dit vulgairement, pour récolter; il y a l'emprunt de la guerre, de la grande guerre contre l'invasion et pour la frontière, qu'on ne discute pas, comme il y a l'emprunt de la grande paix, de la paix vaillante et prospère, féconde en œuvres vives, qui veut encore agrandir le cercle de son activité glorieuse.

Et puis, il y a l'emprunt pour l'emprunt, l'emprunt besogneux, l'emprunt de mauvaise administration, qui ne sert qu'à se procurer de l'argent déjà dévoré à l'avance.

C'est le cas de celui qu'on prépare.

Ce qui est certain, ce qui est constant, ce qui est avoué, c'est que l'opération doit fournir au gouvernement une disponibilité de 79 millions, qui lui permettra de faire face aux dépenses du Tonkin pour 1886, c'est-à-dire de payer les appointements et les frais de la mission de M. Paul Bert.

La dette publique dépasse aujourd'hui VINGT-DEUX MILLIARDS.

Nous avons emprunté 700 millions en 1879; 800 millions en 1881; nous avons consolidé 1,200 millions de dette flottante en 1882; nous avons converti le 5 en 1883, et fait un emprunt nouveau de 400 millions en 1884...

Nous allons maintenant emprunter 1,500 millions.

Pourquoi?

Que représente d'extraordinaire cette dépense colossale? Quelle œuvre tout à fait exceptionnelle, tout à fait supérieure peut-on mettre en face?

Aucune?

Nous marchons en plein déficit, nous allons tout droit à la banqueroute, et certainement à la ruine imminente, pour solder la gloire d'une conquête problématique autant que pernicieuse.

Nous n'avons eu, jusqu'à présent, paraît-il, que les roses de la politique coloniale.

Voici venir maintenant le quart d'heure de Rabelais, et la carte de toutes les folies. M. Sadi-Carnot nous l'a présentée hier... il ne nous reste plus qu'à payer et à nous exécuter.

Tu l'as voulu, Georges Dandin, paye! paye! apporte ton argent, tes pauvres écus si laborieusement gagnés et qui te tiennent tant au cœur... Paye! paye! C'est ce que tu as de mieux à faire, tu n'en mourras pas encore cette fois.

Montre que tu as toujours bon dos!

Bien dit, Jacques Bonhomme! — mais tes souvenirs ne te disent-ils pas que les gens qui nous mènent à la banqueroute

étaient aussi radicaux que toi, avant d'arriver au pouvoir... que tu ambitionnes?

LA DETTE PUBLIQUE CONSOLIDÉE.

La dette publique consolidée est répartie entre quatre types de rentes dans les proportions et sous les dénominations qui suivent:

Table with 2 columns: Type of rent and Amount. Includes rows for 3 0/0, 3 0/0 am., 4 0/0, 4 1/2 0/0, and Id. (1883).

Le 3 0/0 perpétuel a été créé par la loi du 27 avril 1827. Cette conversion restera, dans l'histoire financière de la France, l'éternel l'honneur du nom de M. de Villèle.

Le 3 0/0 amortissable est le plus jeune de nos fonds d'Etat. Il a son acte de naissance dans la loi du 11 juin 1878.

Le 4 1/2 0/0 ancien remonte à une loi du 1er mai 1825.

Et le 4 1/2 à une ordonnance royale du 5 décembre 1829.

Quant au 4 1/2 0/0 nouveau, il émane, comme nos lecteurs le savent, de la conversion des emprunts de 2 et de 3 milliards des 20 juin 1874 et 15 juillet 1882, conversion opérée en 1883.

La République en est, depuis 1874, à son 40e milliard 1/2 d'emprunt.

Elle aura emprunté presque autant en quinze années que le premier Empire, la Restauration, le gouvernement de Juillet et le deuxième Empire en soixante et onze ans.

On voit que les républicains ont des appétits formidables.

AMENDEMENTS AU PROJET D'EMPRUNT

Il est déjà question de plusieurs amendements au projet d'emprunt déposé par le gouvernement. On cite notamment ceux de M. Yves Guyot et de M. Wilson.

Le système de M. Yves Guyot est emprunté à l'Amérique et à l'Angleterre. Il consiste

à faire l'émission en 4 0/0; mais, le taux de 4 0/0 dépassant 400 fr., il en résulterait des désavantages pour le Trésor. M. Yves Guyot y remédie en fixant un taux minimum se rapprochant du pair et en laissant aux souscripteurs la faculté d'accepter un taux plus élevé. Les premières souscriptions garanties seraient les souscriptions faites au taux le plus élevé.

Ce système, qui aboutit, en somme, à une adjudication directe à guichet ouvert, rend possible une conversion ultérieure, que ne permettrait pas le 3 0/0 perpétuel.

M. Wilson pense que le 3 0/0 perpétuel est le type de nos Rentes qui offre le moins d'avantages pour le Trésor. Il se prononce pour le 3 0/0 amortissable, afin de conserver dans le budget le principe de l'amortissement.

A défaut du 3 0/0 amortissable, M. Wilson pense que le meilleur type serait le 4 0/0, parce qu'il est sensiblement au pair et qu'il sera un achèvement vers la conversion du 4 1/2 nouveau au 4 0/0.

Il fait remarquer qu'on pourrait en même temps convertir en 4 0/0 l'ancien 4 1/2, qui est, dès maintenant, convertible.

Chronique générale.

La Chambre a discuté le projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter 250 millions et à s'imposer extraordinairement.

M. René Brice a démontré irréfutablement que la voie financière suivie par le Conseil municipal était dangereuse, déplorable — c'est tout à fait conforme à la tradition républicaine — et il a conclu en demandant au ministre de l'intérieur si le gouvernement couvrirait de son approbation et les arretements et les étranges théories politiques de l'Hôtel-de-Ville. M. Dreyfus a tenté naturellement de justifier les procédés du conseil auquel il a appartenu, laissant au ministre de l'intérieur le soin de justifier la politique de ce même conseil!

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

L'œil d'Olga, si profond, devint pensif. Un pli se marqua entre ses sourcils, et, serrant la main de Géraldine:

— Mon amie, dit-elle, mon cher conseil; aidez encore votre pauvre Olga. Dites-lui que décider? Ou aller maintenant? Ou m'abriter? La Russie! Non, jamais je ne retournerai dans ce pays où l'on a méconnu mon père, où l'on torture tant de Polonais qui sont des héros, des martyrs... Trouvons où la vie se passe en futures plaisirs... Ah! que vous êtes heureuses, toutes les deux, d'avoir ce vieux Kerlis où vous respirez cette pure et souffrante atmosphère d'une vie de famille... Mais moi je suis seule, toute seule sur la terre.

Son chagrin trouvait un écho dans mon âme. Moi aussi, un jour, au chevet de mon père, de ce père, j'avais dit: je suis seule... toute seule sur la terre; et, prenant avec élan la main de Mlle Vilérieff:

— Restez près de nous, Olga, tant que votre cœur sera triste, affligé.

Elle secoua mélancoliquement la tête.

— Merci, Nadège, de cette offre d'hospitalité que vous me faites avec une générosité dont je me souviendrai toujours... Mais rester près de vous... Non, c'est impossible; ma tristesse troublerait vos joies nouvelles... Soyez heureuse, Nadège, vous le méritez... Et celui qui vous aime le mérite aussi.

Ici sa voix devint tremblante; ses joues s'empourprèrent. Pourtant, elle continua:

— Dites à votre fiancé que je lui dois les plus saintes et les plus émouvantes impressions de ma vie. Dites-lui que j'ai pleuré d'admiration en apprenant avec quel héroïsme il a déchiré la grâce que je lui avais obtenue du czar, et que je lui adressais triomphante. J'ai vu alors qu'il y a des héros et des saints, qu'ils vivent au milieu de nous, qu'ils existent... Et l'on ne passe pas impunément auprès de ces vaillants. Il se dégage d'eux je ne sais quel principe de force qui soulève les plus faibles. Que de fois je me suis dit, en songeant à ce jeune homme renonçant à sa patrie, à sa famille, à sa fortune pour rester fidèle à sa foi, que le culte catholique seul pouvait enfanter pareil héroïsme... Et, depuis, j'ai senti, dans mon cœur, comme la nostalgie de la vérité. Ma vie brillante a cessé de me plaire. Oui, que de fois, au retour d'un bal, j'ai pleuré sur un petit Évangile, un présent de vous, mademoiselle Géral-

dine! Je méditais pendant l'insomnie de mes nuits. De plus en plus la vérité m'apparaissait lumineuse. J'hésitais pourtant à quitter notre religion grecque, redoutant d'affliger le cœur paternel... Mais, maintenant, hélas! je suis entièrement libre de mes actes... Je n'ai plus de père à contrister... Nadège, dites bien à Serge Nariski, que si, un jour, j'ai le bonheur d'entrer au bercail du divin Sauveur, lui seul, par son admirable exemple, m'aura conduite à Dieu.

Elle s'était levée. Ses yeux, étincelant d'ardeur, regardaient le ciel. Sa voix était pleine, sonore, harmonieuse; elle avait ce charme indéfinissable que donne à notre accent une vibration de l'âme. Mes yeux brillaient aussi. Que Serge m'était cher, et que j'étais fière de lui! Mlle Vilérieff devina ce sentiment. Elle s'approcha de moi. L'enthousiasme, dont son regard était illuminé, s'éteignit pour faire place à un triste sourire, sourire doux et résigné. Elle m'enlaça de ses deux bras, me baisa à deux reprises sur le front, en s'écriant:

— Que votre union soit bénie! Que votre union soit heureuse!

Puis elle fondit en larmes.

Kerlis, juillet 18...

L'émotion d'Olga m'avait laissée rêveuse. Tour à tour je me rappelais son enthousiasme et sa tristesse. Je me répétais encore cette parole échappée à l'entraînement de la confiance: « J'a-

vais dans le cœur un autre type. Qui a connu une âme vraiment grande ne saurait se contenter d'une moindre. » Mais... cette grande âme à laquelle elle faisait allusion, cette grande âme... c'était l'âme de Serge?...

Toute la nuit, je ne pus clore les paupières, et, dès le matin, je me dirigeai vers la chapelle élevée au sommet de la falaise.

L'autel était fraîchement paré. Une nappe de mousseline ressortait sur le transparent bleu, et, de chaque côté de Notre-Dame-de-la-Bonne-Garde, on voyait un bouquet élané d'herbes légères et de lis blancs, dont la grâce accusait hautement la main d'artiste et les doigts de fée de Géraldine.

Ainsi qu'Olga, elle m'avait précédée au poli sanctuaire. Toutes deux priaient; profondément recueillies. J'entrai à pas légers, évitant de troubler leur méditation, et, longuement, je les regardai. Géraldine était agenouillée et cachait son front dans ses deux mains. Olga était assise dans une pose un peu penchée. Ses lèvres étaient toujours hautes, d'expression altière; mais ses yeux resplendissaient avec une extrême douceur. Elle était belle et touchante. Sa méditation ou son rêve l'absorbait à ce point, qu'elle ne m'entendit ni ne m'aperçut lorsque j'entrai dans la chapelle, et lorsque je la quittai.

Tandis que je retournai vers le manoir, je rencontrai Serge; et, tous deux, nous nous mîmes à

M. de la Martinière a qualifié, comme ils le méritent, les procédés financiers du Conseil municipal de Paris et la connivence coupable du gouvernement républicain. M. Sarrrien s'est borné à objecter que les résolutions financières du Conseil municipal de Paris n'étaient point illégales. Cette explication d'une faiblesse déplorable a été accueillie avec une faveur marquée par l'extrême gauche. On peut dire hautement que le cabinet de Freycinet couvre le Conseil municipal de Paris. C'est le moral de cette discussion. L'emprunt municipal a été voté.

LA COMMUNE

On télégraphie de Decazeville, 49 mars, minuit :

« L'anniversaire du 48 mars a été célébré avec un réel enthousiasme. La salle était comble, le public exclusivement ouvrier. Le drapeau rouge a été salué par de longues acclamations. *Basly* présidait.

« Nous sommes ici pleine bataille sociale et chaque mot des discours porte et provoque de longues salves d'applaudissements et de bravos ininterrompus. La séance se termine par des chants révolutionnaires. A minuit on s'est retiré aux cris vibrants de : VIVE LA COMMUNE ! VIVE LA RÉVOLUTION SOCIALE ! »

LA BIGAMIE.

M. Michelin ne pense pas qu'à supprimer les avocats, il rêve aussi d'anéantir la race des bigames.

Dans ce but, il a déposé une proposition sur le bureau de la Chambre pour prévenir la bigamie que le Code se borne à punir.

Voici le moyen imaginé par M. Michelin :

Il suffira d'inscrire en marge de l'acte de naissance de chaque individu marié la mention du mariage. Comme la production de l'acte de naissance est obligatoire au moment de contracter le mariage, il sera toujours possible de s'assurer si un mariage précédent a déjà été contracté et s'il a été dissous par le divorce ou le décès de l'un des conjoints.

LES DÉPÔTS DES CAISSES D'ÉPARGNE.

Le ministre des finances prépare un projet de loi aux termes duquel les dépôts des Caisse d'épargne serviraient à la création d'une Caisse de crédit populaire et d'une Caisse de crédit agricole.

LA PROPRIÉTÉ BÂTIE.

La commission du projet Ballue a voté en principe :

1° L'imposition de la propriété bâtie sur le même taux que la propriété non bâtie, c'est-à-dire au taux de 4 1/2 0/0. Ce qui accroîtrait de 40 millions le produit de la contribution de la propriété bâtie.

2° La transformation de la taxe des por-

longer la falaise.

Serge regardait attentivement la légère pâleur laissée par l'insomnie sur son visage.

— Vous semblez soucieuse, me dit-il enfin. Auriez-vous une inquiétude, un chagrin ? De tout, il faut me faire part, Nadège.

Sa voix était pénétrante, ses yeux pleins de tendresse, et mes folles terreurs de la nuit précédente me firent vraiment sourire.

— Oui, répondis-je, un moment je me suis sentie troublée par un cauchemar insensé. Croiriez-vous que toute la nuit m'est apparue une jeune fille d'une admirable beauté. Elle possédait d'immenses richesses, et elle vous disait : « Serge, voulez-vous mon cœur ? » Que devais-je faire ? M'éloigner. Ne pas être un obstacle à la haute situation que vous offrirait la Providence par les mains de cette nouvelle fiancée.

En parlant ainsi, je ressentais un grand trouble et un long frisson passa sur moi.

Serge souriait.

— Oui, répondit-il gaiement ; c'était en vérité un rêve, une fêle chimère.

Et, plus gravement, il reprit :

— Est-il une puissance en ce monde qui pût emporter sur notre amour ? Quand on a souffert comme nous avons souffert ; quand on s'aime comme nous nous aimons, le mort seul pourrait briser les cœurs, et les séparer... Une nouvelle

les et fenêtres en une nouvelle contribution sur la propriété bâtie.

3° La taxation des bâtiments ruraux d'après la valeur locative et non d'après la superficie couverte.

Elle a commencé ensuite l'examen de l'impôt sur les patentes.

Le socialisme fait, paraît-il, des recrues jusque dans les lycées. La *Dépêche*, de Toulouse, a reçu, en effet, la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Pour les malheureux ouvriers grévistes de Decazeville, que le manque de travail a plongés dans la misère, nous apportons notre modeste cotisation.

« Vous trouverez ci-inclus un mandat-poste de la valeur de 40 fr.

« Un groupe d'élèves du lycée de Cahors. »

Les dépêches adressées de Decazeville au *Cri du Peuple* permettent de juger l'effet produit par les dernières déclarations de M. Boulanger.

« A la suite du discours du ministre de la guerre Boulanger, écrit le *Cri du Peuple*, le général de division Borson est parti pour Montpellier en laissant de nouvelles instructions au commandant du corps d'occupation.

« Le général a compris que l'exagération de l'appareil militaire qu'il avait organisé concordait peu avec les déclarations du ministre. »

Quant aux soldats, voici comment ils envisagent leur intervention dans les affaires des mineurs.

Nous extrayons le passage suivant de la liste de souscription du *Cri du Peuple* :

« Deux sous-officiers casernés à Paris, persuadés qu'ils ont des collègues à Decazeville pour protéger les exploités (2° vers.) : 0 fr. 65 c. »

On sait ce qu'il faut attendre de l'armée telle que la veut M. Boulanger.

La cassation d'un caporal, détaché à Decazeville, est un assez sérieux avertissement.

ÉTRANGER

Liège, 30 mars.

Le calme est entièrement rétabli.

Les corps spéciaux de la garde civique ont été congédiés.

Une partie de la garnison de Namur occupe les deux rives de la Meuse, à Jemmapes, d'un côté, et à Seraing, sur l'autre bord.

Il ne s'est produit aucun désordre parmi les grévistes de Jemmapes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 mars.

Quoi qu'en disent les journaux, l'emprunt se fera au 3 0/0 perpétuel et au cours de 80 à 80.30. La Bourse est plus faible aujourd'hui. Les rentes

flanées, dites-vous, une fiancée m'apportant la richesse. Vous avez rêvé... Quelle invraisemblance ! Et, franchement, il se mit à rire.

Je répétais son dernier mot.

— Une invraisemblance...

Puis j'ajoutai :

— Peut-être, Serge, peut-être...

La gravité de mon accent le surprit. Il s'arrêta dans sa marche. Nos yeux se rencontrèrent. Les miens se baissèrent immédiatement, car ceux de Serge me transperçaient.

— Comme vous avez dit cela, Nadège... peut-être !

Et très-grave, très-triste :

— Et quand, par le plus incompréhensible des événements, cela serait, douteriez-vous de moi ? Me seriez-vous la cruelle injure de croire mon amour si misérable qu'il puisse mourir devant une question d'ambition. Croyez-vous que mon cœur soit de ceux qui se mettent dans le plateau d'une balance avec de l'or dans l'autre plateau et que l'or s'abaisse et l'emporte ? Non, non, rien au monde ne pourrait altérer le sentiment que je vous ai avoué, ce sentiment c'est ma vie elle-même.

Il parlait avec chaleur, ses deux mains serraient la mienne, et tout bas :

— Et pourtant, Nadège, pourtant, vous avez douté de moi.

— Pardon ! m'écriai-je... Jamais plus je ne douterai de vous. Jamais.

(A suivre.)

reperdent ce qu'elles avaient regagné. Le 3 0/0 est à 80.65, l'amortissable à 83.05, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.15.

Le Crédit Foncier reste demandé à 1,335. On recherche toujours les obligations Communales et on les paie plus cher que les obligations foncières. Ces dernières valent cependant tout autant.

La Banque d'Escompte se tient à 468.75.

La Société de Dépôts et Comptes Courants a de nombreuses demandes à 595, mais le titre est rare sur le marché, car il rapporte 7 0/0 nets d'impôts.

La spéculation abandonne le Panama depuis que le ministre des finances a déposé son projet d'emprunt. Les obligations de Panama ne peuvent soutenir la concurrence du 3 0/0 français.

Les actions de nos Chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

M. Duffis, général de brigade, sénateur, ancien commandant de l'École spéciale militaire, ancien membre du comité consultatif d'état-major, est promu au grade de général de division.

M. le général de division Duffis est nommé, à partir du 4^{er} avril 1886, au commandement de la 48^e division d'infanterie (9^e corps d'armée) et des subdivisions de région de Châtellerault, de Tours, d'Angers et de Cholet, à Angers, en remplacement de M. le général Béziat, appelé à un autre emploi.

Le ministre de la guerre vient de décider que, pendant l'année 1886, les engagements volontaires seraient reçus dans les proportions suivantes : régiments d'infanterie, chacun 40 engagements ; bataillons de chasseurs à pied, 20 ; régiments de tirailleurs algériens, 40 ; régiments de cavalerie, 50 ; régiments d'artillerie divisionnaire, 50 ; régiments d'artillerie de corps, 45 ; bataillons d'artillerie de forteresse, 30 ; pontonniers, 25 ; régiments du génie, 180 ; escadron du train des équipages, 40. Dans les régiments de zouaves, le nombre des engagements volontaires resterait limité.

MANŒUVRES D'AUTOMNE.

Le temps faisant défaut pour obtenir du Parlement les crédits nécessaires à une expérience de mobilisation générale que le ministre se proposait de faire exécuter en 1886, cette expérience est ajournée à l'année prochaine.

Le ministre a décidé que les manœuvres d'automne auront lieu, en 1886, dans les conditions habituelles :

1° Manœuvres de corps d'armée

Les 12^e et 18^e corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

2° Manœuvres de division

Les 4^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 14^e, 15^e, 16^e et 47^e corps feront des manœuvres de division d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 4^e corps, la 7^e division (Le Mans) participera seule à ces exercices.

3° Manœuvres de brigade.

Les 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e, 8^e et 13^e corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

On annonce que, comme l'année dernière, toutes les troupes du 9^e corps auront Tours pour objectif.

MANŒUVRES DE CAVALERIE.

Des grandes manœuvres de cavalerie seront exécutées cette année, au camp de Châlons, vers la fin du mois d'août.

Les 2^e et 6^e divisions de cavalerie indépendante prendront part à ces manœuvres qui auront lieu sous la direction supérieure du général L'Hôte, le nouveau président du Comité de cavalerie.

Le ministre de la guerre a pris la décision suivante :

Le concours pour l'emploi de major est supprimé dans l'arme de la cavalerie.

LA BARBE DANS L'ARMÉE.

Le *Journal officiel* vient de publier le décret suivant, relatif au port de la barbe :

« Articles 280, infanterie, 272, cavalerie, 297, artillerie. — Les cheveux des officiers, sous-officiers, des caporaux ou brigadiers et des soldats ou cavaliers ou canonniers sont coupés courts, surtout par derrière.

Les officiers et les sous-officiers portent, à leur gré, les moustaches et la mèche, ou la barbe entière, celle-ci assez courte pour ne pas masquer les écussons du collet.

Les caporaux ou brigadiers et les soldats ou cavaliers, ou canonniers, portent toute la barbe.

Le port des favoris seul est interdit.

En cas de maladie, le médecin décide si la barbe des hommes de troupe doit être rasée. »

LA MÉDAILLE DU TONKIN.

La Monnaie a presque entièrement terminé, à l'heure actuelle, la frappe de la médaille du Tonkin, et elle va pouvoir en opérer la livraison très-prochainement.

Toutefois, la distribution des médailles ne peut avoir lieu dès maintenant, la fabrication du ruban n'étant pas encore prête.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Ce matin, vers 2 heures, les tambours battaient et les clairons sonnaient au feu. Un incendie s'était déclaré rue de Poitiers, dans le grenier d'une maison appartenant à M. Courtigné, entrepreneur de maçonnerie, et habitée par M. Cagnol, ouvrier charpentier.

Les diverses pompes de la ville ont été conduites sur les lieux du sinistre : deux seulement ont été mises en batterie sous la direction de M. Hubert, capitaine, et nos pompiers ont eu promptement raison du feu. Quelques objets mobiliers, du linge et une partie de la charpente ont été brûlés.

Les dégâts, évalués à 4,000 fr. environ, sont couverts par une assurance à l'Union.

M. le Maire, M. le Sous-Préfet, M. le Procureur de la République, M. le Capitaine de gendarmerie, M. le Commissaire de police, ses agents et les gendarmes étaient réunis près de l'incendie.

A 3 heures 1/2, tous les travailleurs ont pu regagner leur domicile.

On ne sait à quoi attribuer la cause de ce sinistre, mais la malveillance doit être écartée.

Hier, les élèves du collège de Saumur ont traversé la ville, musique en tête, pour faire une promenade.

A diverses reprises, les jeunes musiciens, sous la direction de M. Meyer, ont joué divers morceaux et notamment la *Marsaille*.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DU THÉÂTRE.

M. Neveu vient d'être nommé directeur du Théâtre d'Angers, en remplacement de M. Breton, démissionnaire.

Cette nomination satisfait, croyons-nous, tous les amateurs de théâtre.

On ne pouvait désirer, pour succéder à M. Breton, qui ne comptait que des amis à Saumur comme à Angers, un homme plus aimable, un artiste plus sympathique que notre excellente première basse.

Toutes nos félicitations à M. Neveu et à nos souhaits de prospérité pour sa future gestion.

SOCIÉTÉ DE TOPOGRAPHIE DE FRANCE

SECTION DE SAUMUR.

Quatrième et dernière conférence le mercredi 24 mars 1886, à 7 heures 1/2 du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur.

Cours public.

Le Président, G. DOUSSAIN.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Septième séance du 21 mars 1886.

1^{er} Tir réduit, à 20 mètres : 26 tireurs. Médailles : MM. Doussain, Gourel, M. nier (L.) et Imbert.

2^e Carabine, à 20 mètres : 28 tireurs. Médailles : MM. Boucheaux et Menier.

3^e Pistolet, à 12 mètres : 24 tireurs. Médailles : MM. Milon, Destre et Favard. Épingle-insigne en argent : M. Menier.

Huitième séance, au champ de tir de Terrefort, le dimanche 28 mars 1886, à 4 heures 1/2 du soir.

Cible A.—Arme nationale, à 300 mètres. Tir à volonté, pour tous les sociétaires. 5 prix et 3 médailles.

Cible B.—Arme nationale, à 300 mètres. Tir en cible fixe pour les sociétaires ayant assisté à trois séances préparatoires. 3 prix et 4 médaille pour chacune des trois classes.

Cible C.—Revolver d'ordonnance, à 30 mètres. Tir à volonté pour tous les sociétaires, 3 prix et 3 médailles.

Cible D.—Arme nationale, à 300 mètres. Tir à volonté pour tous les militaires de la réserve ou de l'armée territoriale, ne faisant pas partie de la Société, mais porteurs de leur livret militaire.

Des médailles seront délivrées aux lauréats.

Droit d'entrée aux cibles A et C : 1 fr. Pas de droit d'entrée aux cibles B et D. Des diplômes seront délivrés aux lauréats des cibles A, B et C.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Le printemps a commencé avant-hier, 20 mars, à 4 heures 36 du soir.

Nous lisons dans la France militaire :

« On prête au nouveau général commandant le 9^e corps, l'intention de faire organiser une réunion d'officiers à Tours. Il est, en effet, assez étonnant que le chef-lieu du 9^e corps ne possède pas encore un lieu où tous les officiers puissent se réunir, alors que, dans presque toutes les garnisons où l'effectif le permet, il existe une réunion et une bibliothèque. »

« A Tours, où l'effectif est de 250 officiers, on espère pouvoir bientôt combler cette lacune. »

ON DEMANDE DES RETRAITES EN MUSIQUE

Voici ce que l'on écrit du Mans à la Petite France :

« La circulaire du ministre de la guerre, relative à la suppression des retraites, laisse aux chefs de corps le droit d'autoriser, lorsqu'ils le jugeront à propos, des retraites en musique ou aux flambeaux. Avant la circulaire, deux fois par semaine une musique militaire parcourait la ville, et brusquement tout a été supprimé. Espérons que bientôt il plaira au général en chef de rétablir ces retraites bi-hebdomadaires qui, à l'approche du beau temps, seront les bienvenues. »

NANTES.

Les résultats de l'élection des députés sénatoriaux faite dimanche dernier, dans toutes les communes du département, sont aujourd'hui complètement connus. Ils assurent une grande majorité au candidat conservateur.

Le Comité de la droite a décidé de présenter l'honorable M. Decroix, conseiller général pour le canton de Ligné depuis plus de vingt ans.

Les députés conservateurs vont être convoqués sous peu à une réunion plénière, pour ratifier le choix du Comité.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

SORCIER DE MONTSOREAU

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

— Comme vous le dites très-bien, Joseph Barbault n'a pas peur. Lorsque mon brigadier m'a donné l'ordre de me renfermer avec vous ici, il m'a dit : « Barbault, je suppose que tu n'as pas peur des sorciers ? — Brigadier, ai-je répondu, la vue du diable lui-même ne me ferait pas la moindre impression. S'il osait se montrer, je serais homme à lui casser ses cornes et à lui envoyer un coup de pied dans sa vilaine échine. Vous me confiez la garde de ce vieux sorcier ; soyez tranquille. S'il cherche à me jouer quelque tour de son métier, je saurai bien le mettre à la raison. Je ne cesserais d'ouvrir l'œil, et s'il bronche... gare à lui ! Et il montra les deux pistolets qu'il portait à sa ceinture. »

— Je ne chercherai pas à fuir, dit le sorcier ; voici pourquoi. Très-infirmes, manquant de forces, j'ai beaucoup de peine à gagner ma vie. Dans ces

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte ; — petits pois très-fins, 1 fr. 65 ; — extra fins, 1 fr. 80 ; — la 1/2 boîte, 0,60, 0,90 et 1 fr. — Haricots verts, la boîte, 0,95 c. ; — extra fins, 1 fr. 50 c. ; — la 1/2 boîte, 0,60 et 0,80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

TRIBUNAUX

Cour d'appel d'Angers

Audience du 26 janvier 1886

Affaire de la Compagnie des Eaux de la ville de Saumur contre Lafeuille, avocat, l'un de ses abonnés.

Voici les considérants de l'arrêt rendu par la Cour d'appel d'Angers dans cette affaire qui intéresse à un si haut degré tous les abonnés au service d'eau de Loire de notre ville :

« Attendu que de la concession faite par la ville de Saumur à Fortin Herrmann et C^{ie}, suivant traité des 11 et 15 mars 1872, résulte bien, au profit des sus-nommés Fortin Herrmann et C^{ie}, un monopole d'une durée de cinquante années, mais que ce traité n'impose pas aux appelants l'obligation de consentir, en faveur des particuliers, des abonnements aux Eaux devant avoir une durée égale ;

« Que l'article 23 dudit traité ne stipule rien de pareil ;

« Que la seule conséquence du monopole concédé est le droit, pour les particuliers, pendant toute la durée de la concession, d'obtenir des abonnements aux Eaux suivant les conditions et charges imposées aux concessionnaires par la ville de Saumur, sans que, dans ces limites, lesdits concessionnaires puissent refuser ces abonnements ;

« Que du traité précité, ni de cette circonstance qu'il a créé au profit des appelants un monopole, on ne peut donc induire que l'abonnement de Lafeuille doit avoir une durée égale à celle de ce monopole lui-même ;

« Que l'article 3 du traité avec Lafeuille, loin d'établir un droit pour Lafeuille, lui impose simplement une obligation, celle de ne pouvoir renoncer à son abonnement qu'en avertissant les concessionnaires trois mois avant l'expiration du traité, ce qui ne se comprendrait pas si le traité devait finir seulement avec la concession même faite aux appelants par la ville de Saumur ;

« Attendu qu'il importe peu que, pour l'installation du service des Eaux dans sa propriété, Lafeuille ait fait une dépense de plus de 1,484 fr., puisque le droit d'être abonné aux Eaux ne saurait lui être refusé par Fortin Herrmann et C^{ie}, pendant la durée de leur monopole, et qu'en fait il ne lui est pas contesté ;

derniers temps, il m'est arrivé plus d'une fois de manquer de pain. En me mettant en prison, la justice me rend donc un véritable service, car de cette façon j'aurai ma nourriture, au moins pour quelques mois.

— Ce que vous me dites là, mon vieux, me rend la tâche facile. Figurez-vous que, pour vous garder, on voulait tout d'abord m'adjointre un autre soldat. J'ai dit à mon brigadier : « Mais c'est humiliant pour moi ce qu'on veut faire là ! C'est comme si vous me disiez que je ne suis pas capable, à moi seul, de veiller sur le prisonnier. » Mon observation l'a frappé. « C'est juste, a-t-il répondu ; tu es un solide garçon, sur lequel on peut compter. Il est inutile que je te donne un aide. »

— Je vois, dit Clair-de-Lune, que votre chef vous apprécie comme vous le méritez. Si je le connaissais, je le remercierais de m'avoir donné pour gardien un si brave et si digne militaire.

— Avez-vous remarqué, ajouta-t-il en jetant un regard autour de lui, que l'on ne s'est pas livré à de folles dépenses pour meubler cette chambre ? une peignée de paille pour me coucher ; une chaise, qui vous est sans doute destinée, et... c'est tout.

— En effet, répliqua le soldat en riant, ce n'est pas riche. Mais il faut bien se contenter de cela, puisqu'on ne peut faire autrement. D'ailleurs, une nuit est bientôt passée.

« Attendu que, d'après l'article premier du règlement précité, la durée de l'abonnement est d'une année ; que c'est une stipulation claire, précise, et sur laquelle ne peut s'établir aucune équivoque, ce règlement étant revêtu de la signature de Lafeuille, comme la police elle-même ;

« Attendu dès lors que Fortin Herrmann et C^{ie} étaient en droit de vouloir modifier l'abonnement de Lafeuille dans les limites des conditions et charges sous lesquelles ils ont obtenu leur concession ;

« La Cour :
« Dit bien fondé l'appel émis par Fortin Herrmann et C^{ie} envers le jugement du Tribunal civil de Saumur, du 27 juin dernier ;

« Réforme en conséquence ce jugement, et, statuant à nouveau :

« Dit que l'abonnement de Lafeuille avec la Compagnie des Eaux était annuel, et qu'il a pris fin le 1^{er} mai 1885 ;

« Donne acte à la Compagnie de ce qu'elle se déclare prête à fournir l'eau dans la maison Lafeuille aux conditions prévues par le traité conclu entre la Compagnie et la ville de Saumur ;

« Condamne Lafeuille en tous les dépens, tant de première instance que d'appel. »

Faits divers.

Sous le titre « INSTALLATION DE M. MARGUE », un journal publie cet entrefilet :

« La cour d'appel de Paris, en audience solennelle, a procédé il y a quelques jours à la prestation de serment et à l'installation de M. Margue, avocat, ancien député, en qualité de conseiller à la cour de Paris, en remplacement de M. Kuenemann, décédé.

« On assure que le premier discours que le nouveau conseiller prononcera devant la cour sera l'Éloge du général Cambronne.

« Cette prestation de serment a été l'objet d'un concours extraordinaire de monde, et l'on peut dire sans aucune exagération qu'elle a fait aller tout le Palais.

« Pendant la cérémonie, un étranger, peu familier avec les usages de la cour, a frappé à la porte.

« Un laouistic facétieux a répondu : *N'entrez pas, il y a quelqu'un !*

« Enfin, en levant la séance, M. Périvier, premier président, s'adressant à la foule, s'est écrié : *Évacuez, messieurs, évacuez !*

« Nous vous laissons à penser ce qu'on a ri au Palais ! »

SAUMUR, Maine-et-Loire, le 12 juin 1885. Je ressentais souvent des douleurs aiguës au côté gauche, je souffrais aussi de grands maux de tête et de violentes migraines. Depuis que je fais usage de vos Pilules suisses, les douleurs de côté se sont apaisées, les maux de tête sont moins fréquents et moins forts ; j'avais aussi la figure couverte de boutons, ils ont disparu complètement. Très-heureux d'avoir pu apprécier l'utilité de vos excellentes Pilules suisses à Fr. 1.50 la boîte, je vous adresse cette lettre de remerciements. Ch. M. ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Il était alors sept heures du soir. Le jour baissait rapidement.

Barbault alluma une lampe suspendue au plafond et s'assit ensuite sur sa chaise, tandis que Clair-de-Lune s'étendait sur la paille, dans un coin de la chambre.

Pendant près d'un quart d'heure, les deux hommes gardèrent le silence. Ils semblaient s'observer et s'étudier mutuellement.

— Êtes-vous véritablement sorcier ? dit tout-à-coup le militaire.

— Je ne suis pas plus sorcier que vous, répondit Clair-de-Lune ; mais il y a des gens qui veulent absolument me faire passer pour tel.

— Moi, répliqua Barbault en frisant sa moustache, je pense que ceux qui se disent sorciers ne sont que des farceurs. Je ne crois pas et je ne croirai jamais au pouvoir de ces gens-là.

— Ceci prouve que vous êtes un homme intelligent et rempli de jugement. Les sorciers en effet n'ont aucun pouvoir par eux-mêmes ; ils ne peuvent être que des intermédiaires entre les hommes et les Esprits. Mais il n'est pas besoin d'être sorcier pour se mettre en relation avec ces personnages invisibles et puissants. Ainsi, moi, qui ne suis qu'un pauvre diable sans instruction, je leur parle, ils me répondent, et souvent, à cause de moi et par moi, ils rendent de grands services à mes amis.

— Quels services ?

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 20 mars :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Trente ans de Paris (le Photographe), par Alphonse Daudet. — Nos gravures : Liszt ; Le Banc des nourrices, tableau de M. Delance ; La grève de Decazeville ; Inondations en Algérie ; Récits d'un vieux paysan (nouvelle), par Pierre Gaël. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echechs. — Récréations de la famille.

GRAVURES : Franz Liszt. — Trente ans de Paris (le Photographe). — Le Banc des nourrices, tableau de M. Delance. — La grève de Decazeville. — M^{lle} Dudley. — Les inondations de la Seybouse, en Algérie. — M. Samuel Urrabiola. — M. Alfred Assolant. — Catastrophe de Monte-Carlo. — Echechs. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Écho Saumurois.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRÉTON.

Lundi 22 mars 1886,

Les Mousquetaires au Couvent

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Paul Ferrier et Jules Prevel, musique de Louis VARNEY.

Distribution :

De Brissac.....	MM. Dechesne.
Gontran.....	Noë Cadeau.
Bridaine.....	Omeiz.
Le gouverneur.....	Allemand.
Rigobert.....	Démon.
Richard.....	Asmire.
Langlois.....	Darousseau.
Paris.....	Guiraud.
Simone.....	M ^{lle} Lelong.
Marie.....	Dulaups.
Louise.....	Vandermeeren.
La supérieure.....	Cantrille.
Sœur Opportune.....	Savigny.
Agathe.....	Joissant.
Jaqueline.....	Dupuis.
Jenneton.....	Van Bets.
Claudine.....	Recurt.
Margot.....	Bouf.

Mousquetaires, paysans, bourgeois, pensionnaires.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Marché de Saumur du 20 Mars

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix.	50k.	125	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	Graine de trèfle	100k.	—	—
From. 1 ^{re} q. l'h.	77k.	—	luzerne.	100k.	—
Halle moyenne,	77k.	—	de lin.	70k.	—
Seigle.....	75k.	11	Foin (la charr.)	780k.	70475
Orge.....	65k.	10	Luzerne	—	780k.
Avoine.....	50k.	9	Paille	—	35440
Fèves.....	75k.	11	Amandes en c.	50k.	—
Pois blancs.....	80k.	28	—	cassées	50k.
— rouges.....	80k.	24	—	—	—
Colza.....	100k.	—	Cire jaune.	—	50k.
Chenevis.....	50k.	—	—	1 ^{re} qualité.	42
Farine, culas.	157k.	42	—	2 ^e	40
			—	3 ^e	38

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

— Ils donnent d'abord le moyen d'enlever les sorts, qui empoisonnent la vie de tant d'infortunés. Ils procurent de l'avancement dans la magistrature, dans les finances, dans l'armée, et font contracter de riches mariages.

— Comment se fait-il que vous n'avez pas mis à profit pour vous-même vos relations avec les Esprits ; car, de votre propre aveu, vous êtes actuellement dans une misère complète ?

— Votre observation est très-juste ; je vais y répondre. Un sort m'avait été jeté par mon parrain. Que Dieu ait son âme ! Dans un accès de colère, il s'écria un jour, en me lançant un mauvais regard : « Tu ne réussiras jamais à rien, parce que tu n'es qu'un imbécile. Va-t-en au diable !... »

— Ah ! cela s'appelle jeter un sort ?

(A suivre.)

Une jeune veuve se maria douze mois après avoir perdu son premier mari.

— Entre nous, ma chère, lui dit une amie le lendemain des noces, vous avez été un peu pressée de remplacer ce pauvre Charles.

— Est-ce qu'on ne peut pas se remarier après douze mois de veuvage ?

— On attend généralement un peu plus.

— Ah !... (Puis, révéuse). Vous avez peut-être raison. J'attendrai plus longtemps une autre fois.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.
Et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE

Aux enchères publiques,
En six lots,
DE DIVERS

IMMEUBLES

Consistant en :
Maison d'habitation & dépendances, terres, vignes et bois taillis,
Le tout situé communes de Trèves-Cunault et de Chenesthute-les-Tuffeaux.
Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Etienne GAUDICHEAU-LEROY.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, en la maison ci-après désignée, située commune de Trèves-Cunault, le dimanche dix avril mil huit cent quatre-vingt-six, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le six mars mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o M. Etienne-Désiré Gaudicheau, roulier, demeurant à Trèves, commune de Trèves-Cunault; 2^o M. Amand Gaudicheau, journalier, demeurant à Trèves; 3^o M. Eugène Gaudicheau, marinier, demeurant à Trèves; 4^o M. Désiré Gaudicheau, soldat au 136^e de ligne, en garnison à Saint-Lô (Manche); 5^o M^{me} Marie Gaudicheau, épouse du sieur Clément Oger, journalier, avec lequel elle demeure à Saint-Cyr-en-Bourg, et celui-ci pour la validité; 6^o M^{me} Eugénie Gaudicheau, épouse du sieur Georges Dianand, marinier, avec lequel elle demeure à Trèves-Cunault, et celui-ci pour la validité.

Agissant, les sus-nommés, en qualité d'héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de leur père, Etienne Gaudicheau, en son vivant roulier à Trèves-Cunault, suivant déclaration faite au greffe du Tribunal civil de Saumur, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrée.

Demandeurs, ayant M^e LE RAY pour avoué;

Contre : 1^o M^{me} Augustine Gaudicheau, mineure, émancipée par son mariage avec le sieur Alexis Gasanget, ex-valet de chambre, avec lequel elle demeure à Trèves-Cunault, et celui-ci pour la validité, et 2^o : M. Maxent Gaudicheau, cultivateur, demeurant à Saint-Jean, commune de Chenesthute-les-Tuffeaux, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Alphonse Gaudicheau, issu du mariage du feu sieur Etienne Gaudicheau, avec M^{me} Françoise Leroy, sa veuve, assigné en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre ledit mineur et sa mère, sa tutrice naturelle et légale.

Défenseurs, ayant M^e COQUEBERT DE NEUVILLE pour avoué;

En présence ou lui dûment appelé de M. René Gaudicheau, propriétaire, demeurant à Trèves-Cunault, pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Alphonse Gaudicheau, sus-nommé.

Il sera, par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession bénéficiaire du feu sieur Etienne Gaudicheau, sur les lotissements et mises à prix ci-dessous, fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

I. — Commune de Trèves-Cunault.
1^{er} Lot.

Une maison, située au bourg de Trèves, comprenant : en sous-sol, une écurie, un cellier avec pressoir, trois chambres sur l'écurie et le pressoir, desservies par un escalier en pierres dures, vaste grenier sur ces chambres, desservi par un

autre escalier aussi en pierres dures, petits toits sous les escaliers et petit terrain entre ces escaliers, le tout joignant d'un côté Etienne Gaudicheau fils, par devant un chemin et des autres parts Maxent Gaudicheau, et contenant un are soixante centiares, avec un petit terrain en face la maison et en dépendant, n° 33, 73 et 74, section C du plan cadastral.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1.500

2^e Lot.

Un morceau de terre et vigne, situé à la Grande-Pièce, contenant deux hectares quatre ares soixante-quatre centiares, n° 479, section C, joignant d'un côté et d'un bout la route de Milly, d'autre côté le chemin de Clâmes et d'autre bout Boissinot.

Mise à prix, trois mille sept cents francs, ci..... 3.700

3^e Lot.

Un morceau de terre et vigne, situé aux Ecoles, contenant trente-trois ares cinquante centiares, n° 17, section D du plan cadastral, joignant au midi Jean Champiré, au couchant M. Maupoint, d'autre part le chemin de Bauvais.

Mise à prix, six cents francs, ci..... 600

4^e Lot.

Un bois taillis, situé à la Fosse-Terton ou Bois-de-Grézillé, contenant cinquante-cinq ares, n° 520, section C, joignant d'un bout Etienne Foucher, d'autre bout M. Maupoint, d'un côté le cinquième lot.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

5^e Lot.

Un morceau de terre et vigne, contenant quatre-vingt-huit ares, situé à la Fosse-Terton ou Bois-de-Grézillé, n° 521, section C du plan cadastral, joignant d'un bout Etienne Foucher, d'un côté le quatrième lot, des autres parts M. Maupoint.

Mise à prix, seize cents francs, ci..... 1.600

II. — Commune de Chenesthute-les-Tuffeaux.

6^e Lot.

Un morceau de terre, situé aux Dérès, contenant onze ares environ, joignant au levant Vrain, au midi un chemin, au couchant Toussaint-Rocher, au nord Raimbault et autres, sentier d'exploitation entre.

Mise à prix : deux cents francs, ci..... 200

Total des mises à prix : huit mille cent francs, ci..... 8.100

NOTA. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire a été autorisé à réunir ou subdiviser les lots suivant qu'il le jugera plus avantageux pour la vente, pourvu toutefois que la mise à prix totale ne soit pas modifiée.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, co-licitant;

3^o A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile. Saumur, le vingt mars mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-six, 1^{er} case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

PLUSIEURS

Maisons bourgeoises
AVEC JARDIN
Rue d'Alsace, Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, n° 5. (142)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le dimanche 28 mars 1886, à midi, il sera procédé, au Pont-Fouchard, demeure de M^{me} DENIS, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté ayant existé entre M^{me} Denis et son défunt mari.

On vendra :

Ustensiles de ménage, meubles de toutes sortes, linges, chambres à coucher en acajou, secrétaire, commode antique, vin et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
APPARTEMENTS

Situés au 2^e étage, rue d'Orléans, 57.
S'adresser à M^{me} JOUFFRAULT, qui les habite. (208)

A LOUER

JARDIN

AVEC PETITE CHAMBRE
Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arrosé.
S'adresser à M. BRUOIS, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17. (182)

A LOUER

Présentement ou pour la St-Jean,
Maison avec Jardin

Rue de Bordeaux, 45.

A LOUER

PRÉSENTMENT
UNE CAVE

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.
S'adresser à M^{me} ROUX, 2, place Saint-Pierre. (155)

A VENDRE

Cinq charrettes de foin,
première qualité.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PIANO

D'OCCASION.
S'adresser à M^{me} JOUFFRAULT, 57, rue d'Orléans, Saumur. (209)

A CÉDER

Pour cause de santé,
FONDS DE BOULANGERIE

Dans les environs de Saumur,
Très-bien achalandé.
S'adresser au bureau du journal.

Établissement d'Horticulture

JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils
Successeur
Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.
Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAIQUES

Venitiennes & Romaines
VERCELLETTI FRÈRES
A SAUMUR
2, place du Mouton, 2.
Vente de ciment en gros et détail.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet
POUR
COUVERTURES EN ARDOISES
Nouveau système perfectionné
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.
Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays
Inventeur et seul Fabricant
Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE
Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

Offres et Demandes

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 14 ans pour apprendre un état. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place. S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie et une apprentie pour les Modes.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des PLAIES et
ULCÈRES VARIEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science.
Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est
la période des petites bourses
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEROUX,
médecin spécialiste,
11, rue St-Jean, à Saumur.
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance.

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER
LE VÉRITABLE
NON

INSTITUTION ROGER - MOMENHEIM

Paris, n° 2, rue Lhomond (Panthéon), ancienne rue des Postes, n° 2, Paris.

BACCALAURÉATS

Sur 65 candidats présentés, 53 ont été admissibles et 50 reçus, dont sept mentions. — Cours spéciaux pour les sessions de juillet, août et novembre.

VOLONTARIAT

Tous les élèves présentés en 1884 et 1885 ont été admis. Les noms et adresses des élèves reçus sont envoyés franco sur simple demande (323)

91, Rue de Rivoli
et 9, Boulevard de la Madeleine
PARIS
Produit
de 1^{re} Qualité
CHOCOLAT MASSON
Avis
Demander toujours les
tablettes de 12 tasses par 500 Grammes
toute autre division ne donnant pas la quantité
suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, des bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.